



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1719

Attribution d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association Ménéval Football Club pour l'organisation du déplacement des U13 du 3 au 6 juin 2022 au 40e tournoi national masculin de Montpellier - Approbation d'une convention d'application financière

Direction des Sports

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 19 MAI 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1719 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 500 EUROS A L'ASSOCIATION MENIVAL FOOTBALL CLUB POUR L'ORGANISATION DU DEPLACEMENT DES U13 DU 3 AU 6 JUIN 2022 AU 40E TOURNOI NATIONAL MASCULIN DE MONTPELLIER - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Ménival Football Club dont le siège social est situé 21 avenue du Général Eisenhower à Lyon 5^{ème} compte 299 licenciés, dont 175 jeunes de moins de 18 ans (effectifs de la saison 2021-2022).

Du 3 au 6 juin 2022, l'association Ménival Football Club participera au 40^{ème} tournoi national masculin de football de Montpellier organisé par l'association Jacou Clapiers Football.

Cette compétition réunira plus de 300 jeunes de catégories U11, U12 et U13. Chacune des équipes en lice participera à 6 matchs de 30 minutes (football à 11).

38 joueurs de catégorie U13 de l'association Ménival Football Club se déplaceront à ce tournoi et seront accompagnés de 10 encadrants.

En plus de l'aspect sportif, ce déplacement a pour objectif d'offrir à des enfants et des adolescents qui n'ont pas accès à des vacances en dehors de Lyon, un séjour enrichissant, source d'apprentissages, et important pour leur bien-être, deux ans après le début de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 qui a fortement fragilisé les familles.

Le budget prévisionnel pour le déplacement et la participation au tournoi s'élève à 9 514 euros, essentiellement pour la prise en charge du transport, de l'hébergement et de la restauration.

L'association Ménival Football Club a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 2 500 euros.

Pour mémoire, l'association Ménival Football Club a perçu en 2022 une subvention de fonctionnement de 26 500 euros pour la saison sportive 2021/2022 par délibération n° 2022/1470 du Conseil municipal du 27 janvier 2022.

Je propose qu'une subvention de 2 500 euros soit allouée à l'association Ménival Football Club pour sa participation au 40^{ème} tournoi national masculin de football de Montpellier.

Vu ladite convention d'application financière ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- Une subvention de 2 500 euros est allouée à l'association Ménival Football Club pour sa participation au 40^{ème} tournoi national masculin de football de Montpellier les 3, 4, 5 et 6 juin 2022.
- 2- La convention d'application financière n° 2 à la convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Ménival Football Club, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022, ligne de crédit 42013, nature 65748, fonction 326, programme SPANIMAT, opération SPMANI, opération mère SPMA6574.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET